



paiement de condamnation par personne non solvable

Par **quoidonc**, le **23/04/2011** à **18:12**

Bonjour, je me tourne vers vous car j'ai gagné mon procès. La personne doit me payer des indemnités mais je crois qu'elle est insolvable je voulais savoir si il y avait un moyen de récupérer cet argent.

Merci pour vos réponses

Par **william 123**, le **23/04/2011** à **18:47**

JE VIENS DE PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE ANNONCE CONCERNANT LE PRÊT RAISON POUR LAQUELLE JE VOULAIS VOUS VENIR EN AIDE EN VOUS OCTROYANT CE PRÊT DANS UN BREF DÉLAI SI VOUS ÊTES TOUJOURS DANS LE BESOIN.

JE VOUS LAISSE MON ADRESSE E - MAIL POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT :

boutefeux@hotmail.fr

merci et j'attends de vous lire

WILLIAM

Par **Christophe MORHAN**, le **23/04/2011** à **22:10**

Bonsoir,

william 123, merci de vanter vos services ailleurs...

quoidonc, ces indemnités vous sont versées à quel titre ? Condamnation pénale ou civile?

Par **quoidonc**, le **24/04/2011** à **20:29**

Bonsoir,

Il s'agit d'une condamnation civile.

Par **Christophe MORHAN**, le **24/04/2011** à **21:56**

Le problème: c'est que sauf matières spéciales et sous certaines conditions(droit du travail et matière pénale), il vous faut passer par un huissier à défaut d'exécution volontaire ou spontanée de votre débiteur.

l'huissier de justice est en droit de vous demander une provision et si votre débiteur est insolvable il restera les frais d'huissier à votre charge.

votre jugement a t'il été signifié?

le meilleur jugement soit il ne présente aucun intérêt si la personne est insolvable.

il semble que dans l'immédiat vous n'ayez aucune certitude concernant de point.

Par **quoidonc**, le **25/04/2011** à **09:58**

Le jugement n'est encore était signifié.Je suis le seul a avoir reçu le jugement de la part de mon avocat pour l'instant sur le trois partis. Nous somme deux contre une, et mon avocat m'a dit de laisser l'autre personne qui et avec moi de faire signifié le jugement.J'ai prit rendez vous avec lui.